

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SEANCE INSTALLATION

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2020

N°89/07/2020 : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

L'an deux mille vingt, le dimanche 05 juillet à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des sports collectifs du Palais des sports J. Chirac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2020.

Présents : 47

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Bernard PECOUC, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Philippe BECADE, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Aurélie BURATTI, Michel CAPPELLETTI, Andréa CARO-GOMEZ, Gérard CATALA, Axel DE LABRIOLLE, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Olivier FOURNET, Solal GEA, Muriel GIANOLA, Stéphane GONZALEZ, Anne-Marie GRIMAL, Arnaud HILION, Claude JEAN, Khalid LAABID, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jacques ZAMUNER

Représenté : 1

Madame, Monsieur Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN

Absent : 1

Monsieur Pierre Antoine LEVI

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L6143-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé de Midi Pyrénées en date du 11/12/2019, fixant la composition du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Montauban ;

Les membres avec voix délibérative qui siègent au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Montauban sont :

1/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Le Maire de Montauban et un représentant
- Le Président de la Communauté d'Agglomération et un représentant
- Le Président du Conseil Général de Tarn et Garonne ou son représentant

2/ en qualité de représentants du personnel médical et non médical

- un représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico techniques,
- deux représentants de la commission médicale d'établissement
- deux représentants désignés par les organisations syndicales

3/ en qualité de personnalités qualifiées

- deux médecins désignés par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé
- deux représentants des usagers désignés par le Préfet de Tarn et Garonne.

Vu la délibération n°77/07/2020 du 5 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- désigner un représentant pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier.

Est candidat :
M. Gérard CATALA

Nombre de votants : 48
Nombres de voix obtenues : 37

Est élu :
M. Gérard CATALA

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 11.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 JUIL. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

08 JUIL. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

